

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 17 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 17 décembre à 19 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle de conférence de l'Armor à l'Argoat à Guingamp, le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

AUBRY Gwénaëlle (*suppléante*) ; BILLAUX Béatrice ; BOUTIER Yvon (*suppléant*) ; BURLLOT Gilbert ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVÉ Gildas ; JOBIC Cyril ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Yannick ; LE GOFF Philippe ; LE JANNE Claudie ; LE LAY Alexandra ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Frédéric ; LE SAOUT Aurélie ; LEYOUR Pascal ; LINTANF Joseph ; LOZAC'H Claude ; MOURET Patricia ; NAUDIN Christian ; PARISCOAT Dominique ; PONTIS Florence ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUIILLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; SALLIOU Pierre ; TERTRAIS Isabelle (*suppléante*) ; SCOLAN Marie-Thérèse ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BOUCHER Gaëlle à GOUAULT Jacky ; CALLONNEC Claude à LE CREFF Jacques ; CONNAN Josette à CLEC'H Vincent ; GAUTIER Guy à GUILLOU Rémy ; GOUDALLIER Benoît à LE GOFF Philippe ; INDERBITZIN Laure-Line à LINTANF Joseph ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe à VIBERT Richard ; LE GALL Annie à PRIGENT Marie-Yannick ; LE HOUÉROU Annie à LE GAOUYAT Samuel ; LE MOIGNE Yvon à SALLIOU Pierre ; PIRIOU Claude à LE BIANIC Yvon ; PRIGENT Jean-Yvon à LE COTTON Anne ; TALOC Bruno à BURLLOT Gilbert ; ZIEGLER Evelyne à LE MEAUX Vincent.

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BEGUIN Jean-Claude ; BOÉTÉ Cécile ; BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; CHARLES Olivier ; CHEVALIER Hervé ; DUPONT Frédéric ; KERHERVÉ Guy ; LARVOR Yannick ; LE FLOC'H Éric ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GRAET Karine ; LE LAY Tugdual ; LE VAILLANT Gilbert ; MOZER Florence ; QUENET Michel ; SAMSON-RAOUL Caroline ; VAROQUIER Lydie ; DUMAIL Michel ; PAGNY Gilles ; RASLE-ROCHE Morgan ; BOULANGER Servane ; GRAEBER Sophie ; CADUDAL Véronique ; CHAPPÉ Fanny.

Nombre de conseillers en exercice :	88 Titulaires - 43 suppléants
Présents	49
Procurations	14
Votants	63
Absents	25

DEL2024-12-310

MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION ENTRE GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMÉRATION ET LA COMMUNE DE LOUARGAT POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE SUR L'ITINÉRAIRE DE LA VÉLOROUTE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération DELBU2021-02-022 en date du 16 février 2021 actant à titre expérimental de s'appuyer sur les services d'Eau et Rivières de Bretagne pour lancer dès février 2021 la création de la véloroute Ploubazlanec-Carhaix ;

Vu la délibération DEL2024-09-205 approuvant le projet véloroute et ses modalités de mise en œuvre et d'entretien ainsi que le budget prévisionnel ;

Considérant que l'agglomération est compétente en matière de développement du territoire ;

Considérant l'inscription du projet de véloroute au schéma du tourisme et des loisirs, validé en juin 2023 par le Conseil d'agglomération ;

Considérant que l'agglomération possède la compétence suivante : « création, aménagement et valorisation de la randonnée (pédestre, vététiste et cyclo) » ;

Considérant que pour mettre en œuvre le projet de véloroute, un marché de travaux pour la pose de signalétique a été notifié le 15 novembre 2024 ;

Considérant que le lot du marché de travaux concernant les travaux de voirie à réaliser sur la commune de Louargat s'est avéré infructueux et qu'il convient de conventionner avec la commune pour que cette dernière prenne en charge les travaux qui seront réalisés au premier trimestre 2025, charge à l'Agglomération de financer les dépenses réalisées par la commune ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Décide d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention et ses éventuels avenants entre Guingamp-Paimpol Agglomération et la commune de Louargat.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,
Hervé RANNOU